

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Procurations : 2 Votants : 29 Pour : 27 Absentions : 2</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 11 septembre 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Laurent VALLET à Alain PACE, Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO.</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Ange KOFFEL</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4271</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> :</p> <p style="text-align: center;">Modernisation des feux tricolores</p> <div data-bbox="183 1176 534 1456" style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg);"> <p style="text-align: center;">REÇU LE :</p> <p style="text-align: center;">23 SEP. 2014</p> <p style="text-align: center;">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune concernant la modernisation des feux tricolores au carrefour avenue Marie Curie, chemin de Gay et rue Cazeneuve, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :</p> <p>Dépose de toute la signalisation lumineuse existante en conservant les supports.</p> <p><u>I/ Avenue Marie Curie / Rue Savignol</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'une lanterne 3 feux Ø 200 mm et d'un répétiteur véhicule sur la potence existante rue M. Curie <p><u>II/ Rue Cazeneuve / Avenue Marie Curie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'une lanterne 3 feux Ø 200 mm, d'un répétiteur véhicule, d'un répétiteur « Piéton », sur le potelet existant de la rue Cazeneuve. - Sur le trottoir d'en face, fourniture et pose d'un répétiteur « Piéton » sur le support équipé d'un appareil d'éclairage spécial passage piéton. - Fourniture et pose d'une lanterne 3 feux Ø 200 mm, d'un répétiteur véhicule, d'un répétiteur « Piéton », d'un bouton poussoir d'appel « Piéton » sur le support équipé d'un appareil d'éclairage spécial passage piéton rue Marie Curie. - Fourniture et pose d'un répétiteur « Piéton », d'un bouton poussoir d'appel « Piéton », et d'un panneau lumineux de signalisation sur l'autre potelet. <p><u>III/ Chemin de Gay</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du contrôleur. - Fourniture et pose d'une lanterne 3 feux Ø 200 mm, d'un répétiteur véhicule, d'un répétiteur « Piéton », sur potelet existant à proximité de l'armoire. - Fourniture et pose d'une lanterne 3 feux Ø 200 mm, d'un répétiteur véhicule, de 2 répétiteurs « Piéton », sur potelet existant sur le terreplein central. - Fourniture et pose d'un répétiteur « Piéton » sur le potelet existant en bordure du ruisseau.

IV/ Avenue Marie Curie au niveau de la traversée piétonne

- Fourniture et pose d'une lanterne 3 feux Ø 200 mm, d'un répétiteur véhicule, d'un répétiteur « Piéton », d'un bouton poussoir d'appel « Piéton » sur la potence existante.
- Fourniture et pose d'un répétiteur « Piéton », d'un bouton poussoir d'appel « Piéton » sur le potelet existant de l'autre côté de la route.
- Contrôle et réfection si nécessaire de boucles de détection.

V/ Avenue Marie Curie au niveau de la potence côté rue Cazeneuve

- Fourniture et pose d'une lanterne 3 feux Ø 200 mm, d'un répétiteur véhicule sur la potence existante.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG) 12 067 €

Part SDEHG 29 000 €

Part restant à la charge de la commune (estimation) 38 683 €

Total 79 750 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avant projet sommaire.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23 SEP. 2014

Affiché
le : 23 SEP. 2014

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 19 septembre 2014

Le Maire,
Alain PACE

